

PESTE ET « LITTÉRATURE GRISE » : DEUX POÈMES SUR LA PESTE D'AIX

La peste de 1720 a suscité nombre d'écrits que le docteur Jean-Baptiste Bertrand classait dès 1723 dans sa tentative d'« histoire littéraire de notre peste » en trois catégories, les récits à caractère historique, les chroniques médicales et enfin les essais poétiques :

« Les troubles et les désordres de la contagion, une désolation extrême et générale, une mortalité presque universelle, des événements bizarres et singuliers, tout étoit devenu un sujet bien digne de l'histoire. Une maladie aussi extraordinaire ne pouvoit donc qu'exciter la curiosité des médecins, et une aussi grande calamité fournissoit aux Poètes de grandes idées et de quoi exercer leurs talens. On vit donc dans ces premiers jours la Ville inondée de ces trois sortes d'écrits, qui ne servirent pas moins à divertir le public qu'à l'amuser »¹.

Les historiens se sont assez peu inquiétés de collecter ce dernier type de textes et aucun inventaire n'en existe pour les pestes provençales². Le phénomène n'est pas propre à la dernière épidémie et les précédentes avaient

1. [Jean-Baptiste BERTRAND], *Relation historique de tout ce qui s'est passé à Marseille pendant la dernière peste. Seconde édition, corrigée et augmentée*. A Cologne, chez Pierre Marteau, 1723, chap. XII, p. 336-357. Sur le pseudonyme de l'éditeur et le prétendu lieu d'édition de cet ouvrage, l'on pourra consulter Henri-Jean MARTIN, *Livre, pouvoir et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, Genève, 1969, p. 754.

2. A signaler cependant, Docteur Pierre PANSIER, « Les noëls à Avignon du XIV^e au XIX^e siècle », *Annales d'Avignon et du Comtat*, 1928, p. 124-279 aux p. 225-229 « La peste de 1721 dans les noëls ». Il s'agit en général d'allusions à la contagion.

fait naître des poésies: celles de Ruffi, en provençal, pour la peste de 1580³ ou *Les quarantaines de Roize* pour la peste de 1629⁴. La peste de 1720 semblerait avoir inspiré un nombre assez important de ces œuvres. A. Laforêt au siècle dernier, puis P. Gaffarel et le marquis de Duranti ont cité quelques-uns de ces poèmes⁵. Ces auteurs ne se soucient guère cependant que de faire partager au lecteur l'aubaine d'un texte qu'ils jugent pittoresque, en s'indignant un peu que des temps aussi dramatiques aient pu être chansonnés, ce que lesdits auteurs mettent au compte de l'étrangeté parfois déconcertante des attitudes des hommes du passé ou de quelque trait de l'esprit français.

La versification est en fait un mode d'expression littéraire largement usité dans les milieux lettrés d'Ancien Régime. La forme métrique est d'ailleurs le point commun de pièces souvent anonymes qui appartiennent à des genres très variés, cantiques, plaintes, odes, épîtres versifiées mais aussi chansons satiriques – ou au contraire éloge, dans le cas de la plus célèbre d'entre elles, le tardif « Belsunce ou la peste de Marseille » de Charles-Hubert Millevoye (1782-1816), écrit sous le Premier Empire⁶. C'est dire combien le vers offre aux scribes une variété et des possibilités d'expression que la prose n'autorise pas toujours alors – ainsi l'usage métrique de l'ironie à des fins contestataires dans la satire semble ouvrir bien davantage de possibilités et de nuances que la prose, qui n'offre que les genres très polémiques du libelle ou du pamphlet. Une autre originalité de la poésie est l'utilisation du provençal justement dans quelques pièces à caractère protestataire, telle la « *cansoun nouvello dei recompenso de la pesto* »⁷.

Ces poésies ont été en général partiellement citées par des auteurs anciens souvent à partir de recueils appartenant à des collectionneurs ; qu'elles soient

3. Manuscrits au musée Arbaud (Aix). La « Chanson sur la grande peste de l'an 1580 » a été publiée par CHABANEAU dans la *Revue des langues romanes*, t. XXIX, 1886, p. 175 et sq. puis par Octave TEISSIER, *Poésies provençales de Robert Ruffi*, Marseille, 1894, p. 56-62, complétée de la « Chanson au retour de la contagion », p. 66-69.

4. Ouvrage cité par R. REBOUL, *Physionomies provençales*, Aix, 1895, p. 224. Le titre complet est : « Les quarantaines de Roize sur Aix qui parle de son affliction. A Nosseigneurs de cet auguste parlement de Provence ou Histoire de ce que plus lugubre, facétieux, louable ou reprochable s'y est passé pendant icelle, par ledit Roize, imprimeur ordinaire de l'université, audit Aix ».

5. Auguste LAFORET, « Souvenirs marseillais. La peste de 1720-1721-1722 », *Revue de Marseille et de Provence*, 1863, p. 269-292 (textes cités p. 281-283), 309-347, 365-391, 429-452, 525-237 et un vol. Marseille, 1863. La même revue a également publié en 1888, p. 84-90 « Un cantique du temps de la peste », chanson en français anonyme écrite sans doute vers le printemps 1721. Pierre GAFFAREL et marquis de DURANTI, *La peste de 1720 à Marseille et en France*. Paris, 1911, p. 368-369 et 599-600.

6. Ch. MILLEVOYE, *Belsunce ou la peste de Marseille, poème suivi d'autres poésies*, Paris, 1810, repris ensuite dans les *Oeuvres complètes*, Paris, 1822 et rééd.

7. Publiée par LAFORET, *op. cit.*, p. 96-98.

restées manuscrites ou aient fait l'objet de publications occasionnelles sous forme de brochures ou de feuilles, l'on peut supposer qu'elles n'ont eu pour la plupart qu'une diffusion confidentielle et ont dû circuler dans des cercles étroits ; elles constituent donc ce qu'il est désormais convenu d'appeler la « littérature grise » ancienne ⁸.

La plupart des pièces publiées concernant la peste de Marseille ou parfois d'Avignon, l'on a choisi ici à titre d'exemple deux de ces récits versifiés qui concernent la peste d'Aix ⁹. L'un n'a fait l'objet que d'une publication très partielle au siècle dernier et l'autre paraît inédit.

Le manuscrit de la « Description des malheurs de la ville d'Aix en vers provençaux » (sic), qui est donnée en annexe, se trouve dans un recueil factice consacré à la peste de 1720 qui mêle documents manuscrits – dont dix pièces de vers, celle qui est citée ici étant la seule en provençal – et brochures, occasionnels ou affiches ¹⁰. Ses vers 75 à 82 et 87 à 134 ont été publiés en 1863 par Auguste Laforêt dans ses « Souvenirs marseillais » ; l'auteur donne pour référence en note : « bibliothèque de M. L[aurant] de Crozet, collection de manuscrits sur Marseille » ¹¹. Le titre de l'étude de Laforêt, qui attribue à Marseille le passage cité et celui qu'il donne à ces « quelques vers provençaux » (« lei malheurs de la pesto ») laissent penser qu'il n'eut pas accès direct au manuscrit et que son détenteur se borna à lui en communiquer un extrait très fragmentaire. Le texte publié présente avec celui du manuscrit quelques différences qui relèvent pour la plupart de rectifications orthographiques et grammaticales ou constituent de menues retouches dans l'ordre des mots de quelques vers. La principale variante est suspecte puisqu'elle substitue au vers 88 « capelan » à « un boun pero », soit un mot

8. Parmi les exceptions semble figurer la chanson provençale du pèlerin de saint Roch de J.-M. Grégoire, qui eut, selon le docteur PANSIER, *Histoire de la langue provençale à Avignon du XI^e au XIX^e siècle*, Avignon, 1927, t. IV, p. 5, deux éditions successives à Avignon, la seconde en 1823. Des exemplaires sont à la médiathèque Ceccano. Citons également dans la même ville la publication en 1722 d'un *Poème héroïque sur la peste qui a régné en divers endroits en l'année 1720, 1721 et 1722 (...)*, de 49 p., en français.

9. Il existe également des pièces versifiées pour la peste d'Arles. Cf. Bibliothèque Méjanes d'Aix, recueil factice F 353, et Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, 1 F 80.

10. « Recueil factice de diverses pièces, tant imprimées que manuscrites, sur la peste de 1720 en Provence » (titre calligraphié au XIX^e siècle), Bibliothèque municipale de Marseille 3611. Je tiens à remercier Dominique Jacobi, conservatrice des fonds anciens, qui m'a facilité l'étude de ce texte et du suivant. Ce recueil, à en juger par sa reliure et la graphie de la table et du foliotage, a été réalisé au XVIII^e siècle. Signalons qu'il renferme trois autres pièces versifiées sur la peste d'Aix : « Relation de la peste de la ville d'Aix à Madame la Marquise de Chigi (...) par M. le prieur de Saint Jean, Viany » (f^o 76-79) ; « Description des malheurs de la ville d'Aix depuis qu'elle est affligée de la peste, stances » (f^o 79-82) ; « Epître à M. l'abbé (sic) de Viany (...) par M. l'abbé XXX » (f^o 86-90, imprimé, et 91-94, manuscrit).

11. Sur ce bibliophile marseillais, *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale*, T. XI, *Biographies*, Marseille, 1913, p. 150-151 (et p. 285-286, notice sur Laforêt).

imprécis et d'ailleurs impropre à la place d'un terme qui précise à juste titre le statut régulier des clercs des infirmeries. Il semble bien que le manuscrit de la bibliothèque de Marseille provienne de la collection Crozet, car il renferme d'autres œuvrettes que Laforêt cite avec la même référence. Son possesseur en avait sans doute procuré à Laforêt un extrait retouché selon ses soins.

J'ai échoué à identifier ce « B. » qui en serait l'auteur. L'expression assez médiocre de ce texte et la faible cohérence de certains de ses vers chevillés laissent douter qu'il soit l'œuvre d'un de ces Aixois cultivés du temps qui écrivaient en provençal par choix littéraire. L'option linguistique pourrait ici correspondre à la recherche d'un ton à la fois familier et parfois moqueur de la part d'un scribe habitué à s'exprimer en français. La « langue vulgaire » introduirait dès lors une distance supplémentaire entre l'auteur et son propos par le décalage social qu'elle comporte.

La « description de la peste d'Aix » qui est également donnée en annexe figure dans le dixième volume de la collection de recueils factices manuscrits composés par les Minimes d'Aix. Elle est anonyme. Il est possible qu'elle ait eu pour auteur un religieux de la maison. Les Minimes durent en effet abandonner leur couvent qui devint une infirmerie ; le conseil de ville décida alors de verser à chacun une indemnité de 15 sols par jour et les religieux se répartirent entre la Chartreuse et le couvent des Augustins déchaussés.

L'on a souvent donné le cas aixois comme un exemple de relatif contrôle des méfaits de la contagion d'abord par la tentative d'isolement de la ville et, lorsque la peste apparaît tardivement à l'automne de 1720, par le transport de tous les suspects dans des infirmeries et des hôpitaux pour convalescents ; puis en avril-mai 1721 par l'organisation de la quarantaine générale¹². Ces deux expériences étaient fondées sur le principe d'une forte intervention des autorités municipales dans la vie de leurs concitoyens, en particulier pendant la quarantaine générale qui impliquait l'approvisionnement des maisons en nourriture et eau ; seul celui des Aixois pauvres fut pris en charge par le conseil de ville, les autres habitants devaient payer immédiatement ou signer une promesse de paiement devant trois témoins. C'est cet aspect très coercitif pour les individus qui est fortement souligné par les auteurs des deux textes, l'un insistant sur la brutalité du personnel commis par le conseil de ville à la lutte contre le fléau et l'autre affirmant sa mal-

12. Voir l'ouvrage de MARTIN, *Histoire de la dernière peste de Marseille, Aix et Toulon*, Paris, 1732, repris par JAUFFRET, *Pièces historiques sur la peste de Marseille et d'une partie de la Provence en 1720, 1721, 1722 (...)*, Paris-Marseille, 1820, t. II, p. 39-47 ; Jean-Pierre PAPON, « ci-devant historiographe de la Provence », *De la peste ou les époques mémorables de ce fléau*, Paris, an VIII, t. I, p. 359-369. J'emprunte la plupart des précisions que l'on trouvera ci-dessous au mémoire de maîtrise de Maréva VILLIERS, « La peste de 1720-1721 à Aix-en-Provence », Aix, dir. R. Bertrand, 1995.

honnêteté. Tous deux dénoncent plus largement tous les inconvénients, dysfonctionnements et abus auxquels la « serrade » a donné lieu, au point que la peste semble parfois passer au second plan. Le fait mérite d'être remarqué : lorsque le premier auteur observe que les aires du Pré-batailler sont « pleines de fumier et de crasse », il reconnaît implicitement qu'elles ne sont pas couvertes de cadavres. L'on ne signale guère en effet à Aix de scènes macabres comparables à celles que Marseille avait connues quelques mois plus tôt. Parce que la peste revêt ainsi à Aix moins explicitement qu'ailleurs l'aspect d'une tragédie collective, les auteurs semblent ici particulièrement sensibles à la rudesse des rapports humains (« il semble que nous soyons devenus des ours ») et à l'éclipse des sociabilités respectueuses des statuts sociaux.

Il est possible de confronter ces deux poèmes à la fois aux archives (les procès intentés après la peste à certains infirmiers par exemple), au témoignage du bénédictin Jean Sabathier, établi chef de l'infirmierie de la charité en janvier 1721, qui confirme les difficultés du fonctionnement des infirmeries, et surtout à la correspondance échangée pendant la peste par les avocats François Decormis et Pierre Saurin, qui renferme des réserves à l'égard des décisions du consul Vauvenargues¹³. La plupart des critiques exprimées dans les deux textes peuvent être recoupées par d'autres textes, où elles sont formulées en général de façon moins virulente ou plus académique.

Cette « littérature grise » pourrait se situer dans une tradition chansonnière contestataire dont on a quelques indices assez discontinus à Aix¹⁴. Ces œuvres apportent un intéressant contrepoint à l'image fort positive propagée par la postérité de la lutte contre l'épidémie qui fut menée par le père du moraliste Luc de Clapiers-Vauvenargues. Elles nous permettent d'entrevoir l'inquiétude d'une population prise entre le risque de contagion et l'intrusion « tyrannique » du service de santé. Mais elles constituent aussi un témoignage involontaire de la continuité opiniâtre de l'action volontariste menée à Aix contre la contagion.

Régis BERTRAND

13. [Dom Jean SABATHIER], *Lettre d'un religieux bénédictin à S.A. royale Madame l'abbesse de Chelles sur ce qui s'est passé de plus édifiant à Aix pendant la contagion*, Paris, 1723, Bibl. Méjanes, recueil factice G 2966 vol. 3 et ibidem, Ms 777 (R.-A. 9), ce dernier en partie publié par Charles DE RIBBE, *L'ancien barreau du parlement de Provence ou extrait d'une correspondance inédite échangée pendant la peste de 1720 entre F. Decormis et P. Saurin, avocats au même parlement*, Aix-Paris, 1862.

14. Outre les chansons éparées dans ROUX-ALPHERAN, *Les rues d'Aix*, 1846, 2 vol., citons Huguette ALBERNHE-RUEL et Philippe GARDY, *Les chansons du Carrateyron*, Paris, 1972 et René PILLORGET, « Un document concernant la peste et l'insurrection d'Aix en 1630 », *Revue de la Méditerranée*, N° 2, 1961, p. 209-221.

I - UNE 'DESCRIPTION DES MALHEURS DE LA VILLE D'AIX'
EN PROVENÇAL[f° 95 r°] Description des malheurs de la ville d'Aix en vers provençaux¹⁵.

- 1 Moun Diou douna me de couragi
Afin de pinta lou carnagi
Que ses fa din la ville dai.
Mai trambli. Bessai va faray.
- 5 Me senti pas, la plume toumbe,
Sembli destarra dune toumbe.
Dailleur lancro vau pa arrapa.
Mei larmo que you viou coula
Que sestendoun su lou papié
- 10 Farien que ren se ligiere.
Vau assaga de bouero un co
You noun ay recours quan aco;
Bessai renfermara moun cœur,
Semblaray pas un homme mouër.
- 15 Manquaray li reglo a lordre,
Escusa me, siou en desordre
Quan remarqui la ville dai,
Ou respiravian un air gai,
Que leis estrangie resarcavon,
Eroun charma quan la roudavon.
Es fugide de tout cousta.
Lei plesi de la liberta
Soun perdu, ly aborde plu ren.
Labondanco a oublida sei gen.
- 25 Din sei carriere et din sei placo,
Veses que de la mouer la traco,
Nentendes que gemissamen
Et chacun es din lou tourmen.
Creses touiou de la mau metre
- 30 [f° 95 v°] Et degun saugo plus coumettre;
Prenes lespouvanto, lhourrou,
Semblo que sian devengu d'ours.
Rescontra pas plus de carrosso,
Noun rescountrares que de rosso
- 35 Attalado en de toumbareu.
Chacun se retiro ben leu.
Vese veni de mino palo,

15. Le texte est reproduit conformément au manuscrit mais j'ai cru utile d'ajouter la ponctuation pour aider à sa lecture.

Fourman uno tristo cabalo,
 Es uno troupo de courbeu¹⁶
 40 Que van carga lou toumbareu.
 Lou pero ves saisi lenfan,
 Es pres d'une cruello man;
 Lemmenoun a la supulturo
 Coumo d'ennemi de naturo.
 45 Eissito toutto uno famillo,
 Lou pero, la mero, lei fillo,
 Soun mena eis infermarie
 Senso outro formo de cartié.
 Lou mari ves mena sa fremo,
 50 Insensible, senso lagremo;
 Se crese encaro fouer huroux
 Quan ly soun pas na toutei doux.
 Lei fremos a lenfantamen,
 Din lei peno et din lou tourmen,
 55 Mouëron eme sei beux enfan
 Senso secour entre sei man.
 Eissoto changi de coulour
 Que te vesi versa de plour;
 Moueres pas en maire cruello,
 60 Mettes lenfan a la mamello.
 [f° 96 r°] Parco que sies de trop bouen coüer,
 Li dounes lou co de la mouëer.
 Leis orphelins daques cousta,
 De cabro li donnoun teta;
 65 La providenci tout expres
 Pren soin dellei dedin soun bres.
 Lou fiou per nen guari lou paire
 Coumo dabor cres de ben faire:
 Lou vau trata din soun houstau,
 70 Mai pechaire arrapo lou mau.
 Nenpebro¹⁷ tout souerres et fraire;
 Ce que vesen la pauo maire
 Se pamo dun grand mau de coüer,
 Es emmenado eme lei mouer.
 75 Diou gardé quagues mau de testo
 Dabor dien : 'as juga toun resto'¹⁸,
 Fau songa de prendre parti':
 Ly a lou calecho, fau parti,

16. Le scribe a d'abord écrit *gourbeu*.

17. Mistral ne connaît plus le verbe (*s'*) *empebra* qu'avec le sens de « gagner une maladie honteuse ».

18. Mistral signale la forme locale *dien* pour *dison* (ils disent) à Marseille et donne l'expression *jouga de soun resto*, jouer de son reste.

- Souven que naves ges de mau,
 80 Et fau gagna lou grand houstau.
 Quan arriba, caga de peto,
 Arriba pas eme brayo netto.
 Dabort quaves mes pet a terro
 Amarion mai estre a la guerro
 85 Din lou coumba lou plu sanglan:
 Au men bessai escaparian.
 Vou fan intra din la capello;
 Un boun pero, ques plen de zello,
 Vou dit : 'se fau ben counfessa:
 90 Sounga a voustei pecca passa;
 Car eissito sia alagounie.
 Invouquas la vierge Marie'.
 [f° 96 v°] Pui vous disoun leis auresoun
 Que disoun per lei mouriboun.
 95 Reste ges de sang a la placo.
 Dabor vou fan segui lei traco
 Daquellei que sont deia mouër.
 Sias attaqua dun mau de couër:
 Nentendes que gemissamen,
 100 Esfray et tristes hurlumen,
 Quexcitoun songis et delire.
 May moun Diou naugi plus ren dire,
 Senti que pami de doulour.
 Dabor que vien veny lou iour,
 105 Entendes veni dinfarmié,
 Disoun : 'fau aussa la camie;
 Quan lei chirurgien passaran
 Voustei plago vesitaran'.
 Se fau ranga dabor que venoun,
 110 Vou regardon, et ce que tenoun
 Es un emplautre et de cizeu
 De coupoun et puï un taceu¹⁹
 Que vou metton leu en courren.
 Passoun viti coume lou ven.
 115 Que de cris, de gemissamen,
 Nauses pas din un moument.
 Noun nentendes que day et doüi;
 Autre dis : 'lou buboun me coüi';
 Qun dis : 'la cuisso me fa mau';
 120 Qu dis : 'you vai un pau plu hau'.
 Dautre nen restoun su la placo,
 Dabor van lava sei paillasso.

19. *Tassèu*, emplâtre.

- Et vese veni lei ministré
 [f° 97 r°] Quauguron ren que de senistre.
 125 Vou saïssoun cruellamen
 Lei corps mouer et puis, rudamen,
 Lei tirassoun delon lei chambró.
 De co de testo, co de cambo,
 Soun capable de fa mourí.
 130 De veire aquo vou fa souffri.
 Daquito vou lei van pourta
 Au toumbareau, lei van gita
 En terre sens cérimounié,
 Coume un ay au prabatayié²⁰.
 135 Nai pron di, va pourria pa veire:
 Touttei lei mau que fan souffri
 Dins aqueu luch soun reüni.
 Intras : insoumnio, delire,
 Bubon anfin, lya que martiro,
 140 Nequito²¹, ce que me disié
 Une personno que sourtie
 Deis infarmarie toute mouerto,
 Countento de sourti la pouerto.
 Disie: 'se restessi enca un jour
 145 Noun me vesia plus de retour.
 Se vou disiou ques un imfer,
 Se disiou que din luniver
 Ly'a pa endre plu miserable,
 Poude ren trouva de semblable'.
 150 Mai aro veguen sei paren,
 Daquellei pitoujablei gen,
 Que menoun a la quaranteno.
 Aquelleis an aussy sey peno
 Se creson touiou demi mouer
 155 A quasi touiou mau de couer;
 Nen devi sache quauquaren
 [f° 97 v°] Car ly aviou agu de paren.
 Me disié ce que ce passavo:
 'Craignien lair que lo respiravo;
 160 Quan vese voustei bouens ami,
 Lei fuge como d'ennemi.'
 Me disie que de quatre vingt
 Eroun pa mais resta de cinq,
 Se noun aguesso lassistanco

20. Sur ce large espace situé hors la porte des Augustins, depuis l'actuelle Rotonde jusqu'à Notre-Dame de la Seds (couvent des Minimes), ROUX-ALPHERAN, *op. cit.*, t. I, p. 658-659 et t. II, p. 513-514. Une partie était occupée par les aires (cf. vers 206).

21. Pour *iniquito*, chargé d'infirmités.

- 165 Car avie mes sa counfianço
 Touto dins aqueu gran san Roch ;
 Lou rendie ferme coumo un roc.
 Eu soule lia sauva la vido;
 Dau marri sort la bastido
- 170 La sauva, car es enca viou.
 Tamben sera soun premie priou.
 Vou diray queu es plen de zello
 Per li fa basti sa capello.
 Diguen encaro quauquaren
- 175 De nouestro villo et de sei gen.
 Bellei carriero, bello plaço,
 Aves ben leu changa de faço
 Vesian que joye et que plesi;
 L'y a plus degun, tout a fugi.
- 180 Rescountra que moüer ou malau.
 Chacun se ten a seis houstau.
 Sian touttei devengu sauvagi,
 Et degun na plus de couragy;
 Et se sen trovo quauqueis uns
- 185 Que digoun mangen un façon²²,
 Mei bouens ami mangen ensamble.
 Chacun cregne et chacun tramblo
 Que noun lhosté senso resoun
 Din la chis²³ l'y ague me un buboun,
- 190 [f° 98 r°] Que la moüer noun vougue en secret,
 Din la vido cache seis traits.
 Aro, se lo va en campagno,
 Se noun vous arma per coumpagno
 Dun flascou de vin et de pan,
- 195 Vou laissarien mouri de fan.
 Disoun se naves ges de faço
 Sounga vitte de faire plaço
 Beures ben car retina vous
 Vou leissoun dins aqueu bouen gous.
- 200 Veguen lei dehors de la villo,
 Que l'hestiou eroun plen de fillo
 Que su lou soir se proumenavoun,
 La jouinesso se l'y trovavoun;
 Vesias brillà ley beaux habi.
- 205 Aro, ses tout esvanoui.
 Leis hiero dau prabatayié,
 Que soun ramplide de fumie,

22. Ou *farçon*, F. Mistral donne *manja'n farçon*, manger de la farce.

23. Sans doute le hachis du *façon*.

- Lei vesias dins aquestou ten
 Plen de touto sorto de gen.
 210 Se l'y risie, se l'y dansavo,
 Lou palo²⁴ l'y cabrioulagnavo;
 Et surtout din lou mes de may
 Tout lou mounde l'y ero plu gay.
 Mai aquo a ben changa de fasso:
 215 Que de fumie et que de crasso,
 Quempestoun duno leguo luen,
 Quau passa vou tira de luen
 Quan venie la festo de Diou,
 Alors, fasie bouen estre viou:
 220 Lei plesi eroun din la villo,
 La joye ero din lei famillo.
 Que de saucisso, de iamboun,
 [f^o 98 v^o] (...) ²⁵, pastis et pastissoun, ²⁶
 Sespagnara aquest annado.
 225 Que plagni lei bateur destrado,
 Toundeur de taulo et noublesso:
 Trouvavoun partout taulo messo,
 Aquest an noun trouveran ren.
 Sera ben espargna d'argent.
 230 Vautre que brigavia lei suitto,
 Retira vous, prenes la fuitto:
 Nexcrouqueres ren aquel an,
 Ni gan, ni cire, ni ruban.
 Et se sias viou, aures gran gau,
 235 Dave de favo et dartichau.
 Doun tan pâssa tous teis appas,
 Ley sarqui, mai lei trovi pas.
 Ma patrié, bello villo dai,
 Coumo as ista, jamai veiray.
 240 Seiour dei plesi de la vido,
 Vesi que ta sourco es tarido.
 Quu es la causo de tout tei maux ?
 Quu sont aquellei prouvencaux ?
 Vesi que soun tei proprei gen.
 245 Levo la testo, citouyen:
 Vagues pa sarqua que la pesto
 Fougue vengudo dau veissau,
 Ques eu que ta pourta lou fleu;
 Va creses pas, car soun lei crime

24. Peut-être pour *palot*, « homme grossier et malotru de la classe du peuple », selon J.-T. Avril.

25. Un mot a été massicoté.

26. « De pâtés et de petits pâtés ».

- 250 Que tan attira aquel abime
 De toute sorte de malheur.
 Mai aro, per juga segur,
 Change de vido, prego Diou,
 Es lou remedy que you viou.
 Fin,
 par B.

(Bibliothèque municipale de Marseille, recueil factice 3611, pièce n° 33, fol. 95 r°-98 v°).

II - UNE DESCRIPTION DE LA PESTE D'AIX EN VERS FRANÇAIS

[f° 362 r°] DESCRIPTION DE LA PESTE D'AIX, STANCES

- 1 Muses qui ne savès point feindre
 Enseignès moy l'art de dépeindre
 La ruine de nos habitans.
 Fixès les époques funestes
- 5 Qui ont fait périr tant de testes
 Par les mains de plusieurs tyrans.
- Mon sang se glace dans les veines
 Lorsque je réfléchis aux peines
 Qui suivent la contagion ;
- 10 Ce mal vole de rue en rue
 Un venin mortel s'insinue
 Par la communication.
- Tout nous accable et nous tourmente,
 La Justice prend l'épouvente ;
- 15 On ne voit que morts, que mourans,
 Dans les maisons et sur les places ;
 Chaqu'un fuit les funestes traces
 De la peste de ses parens.

Les maisons sont abandonnées,
 20 Nos campagnes sont désolées
 Par ce terrible fléau du ciel.
 Une auguste cour prend sa fuite²⁷
 On s'empresse d'être à sa suite
 Craignant l'ire de l'éternel.
 25 [f° 362 v°] On établit dans ceste ville
 Des gens d'une basse famille
 Pour voler la communauté
 Et l'on donne tout au pillage
 Tandis que nous perdons courage
 30 Avec un bureau de santé.

On voit que la cruelle parque
 Fait passer chaque jour sa barque
 A plus de deux cens habitans ;
 35 Chaqu'un dans ce péril extrême
 Songe à travailler pour luy-même
 Et n'être point mis dans les rangs.

Ceux qui gouvernent la province²⁸
 Sans attendre l'ordre du prince
 Voulant se garantir du mal,
 40 Quittent sans hésiter la ville
 Fuyant tous d'un pas très agile
 Son poison, son venin fatal.

On dresse trois infirmeries
 Ou l'on va perdre mille vies
 45 Sans savoir comment ny pourquoi.
 Les infirmiers, les infirmières,
 Portent dans leurs mains meurtrières
 La terreur, la mort et l'effroy.

Hélas, combien de commissaires,
 50 Ames basses et mercenaires,
 Demendent des appointemens ;
 Ils ne travaillent qu'avec peine
 Tout les chagrine, tout les gêne
 Ils paroissent tous mécontents.

27. Note en marge : « le parlement ». Ce dernier s'était réfugié à Saint-Rémy lorsqu'au mois d'octobre la peste commença de sévir dans Aix.

28. Note en marge : « Mrs de Lebret, intendant, de Perrin, commandant et le 2° et 3° procureur du pais ».

55 [f° 363 r°] Pour conserver leurs avarices
 Les consuls font un sacrifice
 Des rentes de la ville d'Aix ;
 On leur fixe une récompense
 Et pour lors tout le monde pense
 60 De se voir ruinés pour jamais.

Chaqu'un se plaint, chaqu'un murmure,
 De voir cette inique manœuvre (*sic*)
 Mais notre second commandant²⁹
 Avec son pouvoir despotique
 65 Se rit de la clameur publique
 Et veut s'ériger en tyran.

Arnaud, Cancerry, l'assesseur,³²
 N'inspirent partout que la peur ;
 Pour colorer leur brigandage
 70 En ville, dans les hôpitaux,
 Les larrons sont de vrais héros
 Dont on doit couronner l'ouvrage.

Tandis qu'on observe les loys,
 Les parfumeurs pillent les droits
 75 De nos héritiers légitimes ;
 Dès qu'ils entrent dans les maisons
 On en ignore les raisons
 Mais on récompense leurs crimes.

Si l'on veut éviter la peste
 80 Il faut être toujours à l'erte (*sic*)
 Pour empêcher ces malheureux
 D'enlever les meubles, les robes,
 Qu'ils trouvent dans les garderobbes
 Avec des bijoux prétieux.

85 [f° 363 v°] On brûle icy dans chaque place
 Un matelas, une pailleasse,
 Que l'on aurait peu parfumer ;
 C'est pour faire crever de rage
 Le pauvre habitant qu'on outrage
 90 En croyant de le soulager

29. Notes en marge : « M. de Vauvenargues », Joseph de Clapiers-Vauvenargues, premier consul et procureur du pays de Provence.

30. Arnaud fut le second inspecteur des infirmeries. M. de Cancéris, avocat au parlement, était directeur général des infirmeries. L'assesseur était l'avocat Joseph Buisson.

- On fait autant de bateries
 Qu'on a dressé d'infirmes
 Quoy qu'on aye des provisions,
 Que la bonté de notre prince
 95 Fait passer dans cette province,
 Pour enrichir mille fripons.
- Combien de bled, combien de viande,
 Qui ne sont point de contrebande,
 Par la libéralité d'un grand roy
 100 Et l'on entretient des barrières,
 Qui ne sont que trop meurtriers,
 Et qui n'inspirent que l'effroy.
- Veut-on augmenter nos malheurs
 Par le grand nombre de voleurs
 105 De la ville, de la campagne ?
 L'habitant ne peut les souffrir
 Mais quand il en devrait mourir
 Il (*sic*) font ce pays de Cocagne.
 Vauvenargues, il serait temps
 110 De faire punir les tyrans
 Pour rendre ta gloire immortelle ;
 Tu devrais faire une loy³¹
 A l'exemple de notre roy
 Qui devrait être ton modèle.
- 115 [f° 364 r°] Pour parvenir à l'héroïsme
 Il faut fuir l'anattocisme,³²
 Sévir contre les scélérats,
 Maintenir partout le bon ordre,
 Opposer la règle aux désordres
 120 Et detester les attentats.
- Non, non, je ne saurais me taire
 Il y a sans doute du mystère
 Dans la conduite que tu tiens ;
 S'il faut assembler les notables,
 125 Tu te viens joindre à ces coupables,
 Qui dévorent leurs citoyens .

31. Note en marge : « Chambre de justice pour punir les gens d' affaires » ; allusion vraisemblable aux abus intervenus dans la hausse du cours de denrées vendues pendant la période d'isolement.

32. Capitalisation des intérêts d'une somme prêtée, ce que l'ordonnance de mars 1679 avait considéré comme usuraire.

Vainement la science divine
 Qu'on appelle la médecine
 Veut soulager les contagieux ;
 130 Le commandant homme sans tête
 Se fait un honneur, une feste,
 De voir leur désespoir affreux.

On voit partout chez les Romains,
 Chez les Grecs, chez les Affriquains,
 135 Qu'avec le pouvoir despotique
 Le ciel ordonne de punir
 Le chef, qu'il peut faire périr
 L'état, avec la république.

Quoy tant de doctes médecins
 140 Passent pour de vrais assassins
 Tandis qu'un très indigne prêtre
 Avec l'élixir de Garreuse³³
 Fait mourir mille malheureux
 Ne devrait-on pas le connoître³⁴ ?

[f° 364 v°] Grand Dieu sensible à nos malheurs,
 Arrêtès les cours de nos pleurs
 145 Et daignès calmer nos allarmes ;
 Vous voyès dans les hopitaux
 Piller, enlever les dépôts
 Qu'on respectoit parmi les armes³⁵

Avec quels traits, quelle couleur,
 150 Pourray-je peindre la douleur
 Qui paroît sur notre visage ?
 Nous avions cru pendant l'hiver³⁶
 Que la peste devait cesser
 Mais d'abord on perdit courage.

33. Elixir de Garrus ou Garus, préparation stomachale de Joseph Garus, natif de Callas selon F. Mistral, qui venait de faire parler de lui car il avait été appelé au chevet de la duchesse de Berry moribonde (décédée le 21 juillet 1719). Cf. la notice que lui a consacrée S. LE TOURNEUR dans M. PREVOST et ROMAN D'AMAT, *Dictionnaire de biographie française*, t. XV, 1982, col. 582.

34. Ce « très indigne prêtre » est vraisemblablement l'abbé Guintrand, qui manifesta beaucoup d'amertume de voir dédaigner par le corps médical l'élixir de Garrus qu'il préconisait (cf., sa « Lettre (...) au maréchal de Villars, le 24 février 1721 », Bibl. Méjanès, ms 867 (745), citée par M. VILLIERS, *op. cit.*, p. 87.

35. Note en marge : « Les dépôts vont à cent cinquante mille livres ». M. Villiers confirme p. 80 que « les malades à l'agonie transportés aux infirmeries sont une proie facile pour une partie mal intentionnée du personnel des infirmeries ».

36. Note en marge : « A la fin de janvier 1721 ».

155 Pour nourrir le levain du mal
 Par un attentat sans égal,
 On laisse entrer dans cette ville
 Des convalescens mal guéris,
 Avec leurs habits tous pourris,
 160 Plus de deux cens tout à la file.

Voilà le surcroît de nos maux
 Sans pouvoir goûter le repos
 Après lequel la Providence
 Nous faisait espérer qu'enfin
 165 La contagion et son venin
 Alloit tomber en décadence.

Tel a été, chers cytoyens
 L'effet de ces cruels desseins
 Que les employés, gens avides,
 170 Ont exécutés malgré nous ;
 Nous n'en sentons que trop les coups
 Quoyque nous soyons intrépides.

Plus de trois mille habitans
 Par le canal de ces tyrans
 175 Sont morts quoy qu'on en puisse dire ;
 Une seconde contagion
 Avec sa communication
 A augmenté notre martyre.

On se trouve réduit enfin,
 180 Pour en arrêter le venin,
 D'ordonner une quarantaine
 Dans la plus belle des saisons³⁷ ;
 Tous enfermés dans nos maisons
 Où nous respirions avec peine.

185 Le ciel, propice à nos désirs,
 Change notre douleur en plaisirs ;
 Le mal n'a plus de nourriture
 Et par un ordre souverain³⁸
 Les convalescens assassins
 190 Ne troublent point notre nature

37. Elle commence le 20 avril 1721 et s'achève le 31 mai 1721.

38. Note en marge : « Jugement de M. le prévost du mois d'avril 1721 ». Cf. M. VILLIERS, *op. cit.*, p. 81-82.

Mais à combien de missions,
A combien d'impositions,
La ville se trouve livrée ;
Chaqu'un le sait, tout comme moy,
195 Je frémis, j'en tremble d'effroy :
Elle est entièrement ruinée.

Nous ne devons rien espérer
Que de Dieu qui peut nous venger
De ces vols, de ces brigandages ;
200 Attendons tout de l'Eternel
Qui punira le criminel
Qui fomenté tant de pillage ³⁹.

(Bibliothèque municipale de Marseille, ms. 1268, fol. 362 r^o-365 r^o).

39. Note en marge : « M. de Vauvenargues ».